



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2016**

**DATE DE
CONVOCAATION**

19 Septembre 2016

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 19
PRESENTS : 10
ABSENTS : 09
QUORUM : 10
PROCURATION : 03



**DELIBERATION N°36/2016/MT
Affectation de la réserve parlementaire 2016
du Sénateur-Maire Georges PATIENT**

L'AN DEUX MILLE SEIZE LE VINGT-TROIS SEPTEMBRE A SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Patrick LECANTE, Maire
M. Patrick LABEAU, 1^{er} Adjoint
Mme Marcelline POPO, 2^{ème} Adjointe
M. Brice SEPHO, 3^{ème} Adjoint
Mme Liliane DAUPHIN, 4^{ème} Adjointe
M. Jean-Yves TARCY, 5^{ème} Adjoint
Mme Eldha SAMEDI, Conseillère
M. Joseph Michel FEVRY, Conseiller
M. Donel DUCCE, Conseiller
M. Thierry MARIE-CLAIRE, Conseiller

ABSENTS EXCUSES : Mme Valérie BATAILLIE, Conseillère
M. Vincent MAYEN, Conseiller
Mme Rosaline CAMILLE SIDIBÉ, Conseillère
Mme Marie-Claude LACROIX PINSON, Conseillère
Mme Isabelle AUBIN, Conseillère
Mme Eléonore JOHANNES, Conseillère

ABSENTS : Mme Marlène MONTET, Conseillère
M. Christian PORTHOS, Conseiller
M. Jocelyn PRALIER, Conseiller

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire au vu de l'application des articles L.2121-14 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur **Jean-Yves TARCY** a été nommé à ces fonctions qu'il a acceptées.

Madame **Valérie BATAILLIE** a donné procuration à Monsieur **Patrick LECANTE**.
Monsieur **Vincent MAYEN** a donné procuration à Madame **Liliane DAUPHIN**.
Madame **Isabelle AUBIN** a donné procuration à Monsieur **Jean-Yves TARCY**.

Délibération n°36/2016/MT
Affectation de la réserve parlementaire 2016
du Sénateur-Maire Georges PATIENT

Par délibération n°2008/38/MT, en date du 11 juin 2008, la Commune de Montsinéry-Tonnégrande a délibéré favorablement pour le projet de couverture du plateau sportif du bourg de Montsinéry.

Ce projet a fait l'objet de l'attribution d'une subvention de 85 000 € au titre du contrat territorial, signé le 7 février 2012, et de l'attribution d'une subvention DETR d'un total de 160 000 €, en date du 14 juin 2016. Toutefois, compte tenu des aléas liés aux travaux, le coût d'objectif de l'opération a eu une augmentation substantielle de 5 % passant le montant total du projet de 303 900 € à 318 900 €. Cette réévaluation du coût d'objectif va augmenter la part communale qui était de 19,38 %

A ce titre, faisant suite à la correspondance du Sénateur-Maire Georges PATIENT, en date du 14 mars 2016, concernant la demande d'affectation de sa réserve parlementaire de 10 000 € pour compléter le financement d'opérations d'équipement inscrites en section d'investissement, il est proposé au Conseil municipal d'affecter cette dotation au projet de couverture du plateau sportif de Montsinéry, et ce, afin de diminuer la part communale.

Ainsi, compte tenu de l'augmentation du coût d'objectif et de l'affectation de la réserve parlementaire pour ce projet, le plan de financement cette opération validé par délibération n°19/2016/MT serait modifié de la façon suivante :

Plan de financement	Montant	Taux
Collectivité Territoriale de Guyane (C.T.G)	85 000,00 €	27%
Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R)	160 000,00 €	50%
Réserve parlementaire du Sénateur-Maire Georges PATIENT	10 000,00 €	3%
Commune de Montsinéry-Tonnégrande	63 900,00 €	20%
TOTAL	318 900,00 €	100%

Pour rappel, le montant de la réserve parlementaire ne doit pas dépasser 50% du montant hors taxe du projet et la totalité des subventions cumulées ne doit pas excéder 80% du montant total du projet.

Les décisions à prendre sont les suivantes :

- Approuver le nouveau coût d'objectif de 318 900 € de l'opération de couverture du plateau sportif de Montsinéry ;
- Affecter la dotation de 10 000 € au titre de la réserve parlementaire 2016 du Sénateur-Maire Georges PATIENT, à l'opération de couverture du plateau sportif de Montsinéry ;

- Autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes les pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 Vu le rapport complémentaire n°01/MT/2016 de Monsieur le Maire portant sur l'affectation de la réserve parlementaire 2016 du Sénateur-Maire Georges PATIENT ;
 Après avoir entendu les explications du Maire et délibéré ;

DECIDE :

- Article 1:** **APPROUVE** le nouveau coût d'objectif de 318 900 € de l'opération de couverture du plateau sportif de Montsinéry ;
- Article 2:** **AFFECTE** la dotation de 10 000 € au titre de la réserve parlementaire 2016 du Sénateur-Maire Georges PATIENT, à l'opération de couverture du plateau sportif de Montsinéry ;
- Article 3:** **AUTORISE** le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRÉSENTS

POUR	13	dont procuration(s)	03
CONTRE	00	dont procuration(s)	00
ABSTENTION	00	dont procuration(s)	00



Le Maire,

Patrick LECANTE



Publication le :